



Coopération Cameroun – Banque Mondiale
SECRETARIAT GENERAL - GENERAL SECRETARIAT



Cellule de Coordination – Coordination Unit
Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes
Cameroon Inclusive and Resilient Cities Project

PDVIR
CREDIT NUMBER 6132-CM

AVIS A SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET
N° 028 /ASMI/MINH DU/PDVIR/CCP/RPM/2020

Pour le recrutement d'un Consultant (Firmes) pour l'appui à la préparation de la Convention PDVIR au Contrat de ville de Maroua et du contrat de ville de Kousseri

1. Cette sollicitation de manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés de ce projet publié dans Development Business en ligne des Nations unies (UNDB online) en date du 05 août 2019 et dans le Cameroon Tribune du 07 août 2019.
2. La République du Cameroun a obtenu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat de Consultant (firme) relatif à « *l'appui à la préparation de la Convention PDVIR au Contrat de ville de Maroua et du contrat de ville de Kousseri* ».

Les prestations portent sur deux villes avec des tâches différenciées pour chacune des villes: (i) la Réalisation des diagnostics urbain, organisationnel et financier de Kousseri qui permettront d'établir le Contrat de ville de Kousseri et la Convention d'application PDVIR puis (ii) Exploitation des résultats de l'étude de programmation au quartier Ouro Tchédé –Ziling réalisée par le Cellule Locale de Suivi (CLS) de Maroua, et réalisation de l'audit organisationnel et financier de la Commune d'Arrondissement de Maroua 1er où se trouve ce quartier qui permettront d'établir la Convention d'application du guichet PDVIR au Contrat de Ville de la ville de Maroua spécifiquement dédié à la l'arrondissement de Maroua 1er.

Les quartiers concernés par les investissements de proximité sont : Ouro-Tchédé Ziling dans la Commune d'Arrondissement de Maroua 1er et Lacka-Sultanat dans la Commune de Kousseri.

Les règles afférentes au financement des activités de la Convention d'Application du financement du PDVIR a Maroua et la Convention d'Application du financement du PDVIR dans la ville de Kousseri sont les suivantes :

- Investissements : les investissements de proximité seront à la charge de l'Etat, à travers le Projet PDVIR, etc ; Entretien : les travaux d'entretien réalisés annuellement par la CAM1er et la Commune de Kousseri seront à leur charge respective ; un effort financier minimal calculé en fonction des recettes courantes de la Collectivité telles que constatées en annexe I sera requis ; un état trimestriel de réalisation sera fourni par les collectivités aux Cellules des Projets du PDVIR et du C2D ;
- Gestion municipale : les actions d'appui et de renforcement (études, formation, appui communication, logistique) seront à la charge des projets ; la Collectivité prendra à sa charge la

mise en œuvre des recommandations des différentes études, ainsi que la mise à disposition des agents à former et des documents nécessaires aux différents appuis.

La démarche à retenir pour la réalisation des diagnostics organisationnel et financier (Kousséri et Maroua) et urbain (dans le cas de Kousséri), sera participative. Un Comité sera mis en place par les Autorités Locales de Kousséri, par contre à Maroua, le comité de concertation d'arrondissement mis en place par le C2D sera utilisé. Ces comités auront entre autres la responsabilité d'orienter et de faciliter l'exécution de la mission; le MINH DU et les cellules de Projets y seront représentés. Le Consultant appuiera la collectivité dans l'animation des réunions d'information tout au long de l'étude. Ces réunions consisteront à informer et recueillir les orientations de la population et des Autorités sur le contenu à donner au Contrat de ville et/ou ses conventions d'application en termes d'investissement (, d'entretien et de renforcement des capacités d'intervention des Collectivités. La CCP/PDVIR en liaison avec le CLS pour Maroua et UTL pour Kousséri valideront les rapports remis par le consultant après avis du Comité de Concertation.

3. Les services du consultant à réaliser sont décrites ci-après :

Commune d'Arrondissement de Maroua 1^{er}

Les tâches à exécuter sont : (i) Le diagnostic organisationnel et financier de la Commune d'Arrondissement de Maroua 1^{er}, (ii) l'exploitation de l'étude de programmation du quartier Ouro Tchédé Ziling situé dans la Commune d'Arrondissement de Maroua 1^{er} en vue de l'établissement d'un programme d'investissements de proximité à intégrer dans le contrat de ville et convention d'application PDVIR pour Maroua ; et (iii) élaboration de la Convention d'application PDVIR pour le Contrat de Ville de Maroua (qui sera signé avec la CU en date de juillet 2020. Le consultant devra veiller à la bonne harmonisation de la Convention d'application PDVIR avec les CdV et la Convention d'application C2D signés, notamment en ce qui concerne les indicateurs, ou de formuler des recommandations pour affiner/compléter ceux de la convention d'application C2D.

Commune de Kousseri

Les tâches à exécuter sont : (i) le diagnostic urbain à l'échelle de la ville et du quartier Lacka-Sultanat, (ii) le diagnostic organisationnel et financier à l'échelle de la Commune. Les diagnostics urbains s'appuieront essentiellement sur les documents de planification existants, les visites et diagnostics de terrain, et les attentes des parties prenantes Y compris notamment les représentants des populations du quartier. Ils se focaliseront sur la préparation des volets d'investissement ciblés en priorité. L'inventaire pour la programmation des infrastructures et des équipements (IPIE) sera réalisé ultérieurement par le service technique communal de Kousseri, dans le cadre de la composante renforcement des capacités du Contrat de ville. Les services communaux bénéficieront d'un appui dont les termes de références seront rédigés dans le cadre de la présente mission.

4. Il est prévu que la durée totale des prestations s'étend sur une durée maximum de quatre (4) mois, avec un délai de **quatre (04) mois** pour les prestations dans la ville de Kousséri et **deux virgule cinq (2,5) mois** pour les prestations dans la ville de Maroua. Les prestations dans les deux villes se feront simultanément.

5. **Le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain (Maître d'ouvrage)**, invite les consultants (firmes) admissibles à manifester leur intérêt à fournir les prestations ci-dessus décrites. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter lesdites prestations (**brochures, références concernant l'exécution des contrats analogues avec justification ou preuves des prestations réalisées, expérience dans des conditions semblables, disponibilité des compétences nécessaires parmi le personnel, etc.**). Le Maître d'ouvrage se réserve le droit de vérifier l'authenticité des informations communiquées.

Les consultants (firmes) doivent avoir une bonne expérience en matière d'Audit Urbain, Audit organisationnel et Financier des CTD. L'expérience des projets financés par la Banque mondiale sera un atout.

6. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » version de janvier 2011 révisée en juillet 2014 (« Directives de Consultants »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.
7. Le Consultant sera sélectionné selon la méthode de Qualification du Consultant (QC) telle que décrite dans les Directives de Consultants.
8. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires aux heures suivantes : 08 heures à 15 heures, heure locale, et à l'adresse ci-dessous :

*Cellule de Coordination du Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes,
4^{ème} étage Sise Immeuble derrière la DGSN à Yaoundé
B.P. 615, Yaoundé- Cameroun
Tél : (237) 242 02 97 34 / (237) 242 78 29 87/243 38 75 93
E-mail : minduh_pdue@yahoo.fr, avec copie à polessono@yahoo.fr; apangb@yahoo.fr*

9. Les manifestations d'intérêt, rédigées en français doivent parvenir / être déposés en personne, soit en version physique (accompagnée de la version numérique sur clé USB en format PDF) en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies ; soit en version numérique par courrier électronique à l'adresse ci-dessus, au plus tard le *24 juillet* à 15 h 00, heure locale. Elles doivent être transmises avec la mention « Manifestation d'intérêt/Services de Consultants – **Appui à la préparation de la Convention PDVIR au Contrat de ville de Maroua et du contrat de ville de Kousséri** ».

Fait à Yaoundé, le.....07.....JUIL.....2020

Ampliations :

- MINH DU
- Préfet/Diamaré
- Préfet/Logone et Chari
- Coordonnateur CCP/PDVIR
- SOPECAM (pour publication)
- ARMP (pour publication au JDM)
- Pdt/CSPM/PDVIR (pour information)
- Affichage (pour information)

Le Ministre



Ketcha Célestine